

Le, 29 Août 1968

**Société Anonyme**  
**ANDRE CITROEN**  
Capital : 368.097.000 Francs

117 à 167, Quai André Citroën  
PARIS XV<sup>e</sup>

**METHODES REPARATIONS**

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

**CONFIDENTIELLE**  
(Droits de reproduction réservés)

## RECTIFICATIF A LA NOTE TECHNIQUE N° 146 D

### DS 19<sub>a</sub> (DY-DL) \_ BREAK 19<sub>a</sub> (DLF)

#### Démarreur

Le démarreur monté sur ces véhicules est fixé uniquement à la partie avant, sur le carter d'embrayage.

Le corps de démarreur ne possède pas de pattes pour fixation sur le carter moteur.

Supprimer sur la Note Technique 146-D, le dernier alinéa du premier paragraphe :  
« Le carter de démarreur comporte ..... ».

#### REPARATION.

Supprimer les deux derniers alinéas :

- « Sur les véhicules sortis depuis Avril 1967 ..... »
- « Sur les véhicules sortis avant Avril 1967 ..... »